

AS/CKS
BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DÉCRET N° 2023-¹⁶²⁰/PRES-TRANS/PM/MEFP/
MSHP portant nomination d'Administrateurs au
Conseil d'administration du Centre hospitalier
universitaire de Tengandogo (CHU-T)

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Visa CF n° 01386
du 22/11/2023

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-0766/PRES-TRANS/PM du 25 juin 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi 034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
- Vu la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- Vu le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS) ;
- Vu le décret n° 2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires ;
- Vu le décret n° 2022-0518/PRES-TRANS/PM/MSHP du 20 avril 2022 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Sur rapport du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 25 octobre 2023 ;

DÉCRÈTE

Article 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Tengandogo (CHU-T) pour un premier mandat de trois (03) ans :

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT L'ÉTAT

Au titre du Ministère de la santé et de l'hygiène publique :

- Monsieur Issa OUEDRAOGO, Mle 104 180 A, Médecin de santé publique.

Au titre du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective :

- Madame Mariam NOMBRE, Mle 245 213 G, Inspecteur du trésor.

Au titre du Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille :

- Monsieur Issaka PAMTAM, Mle 53 487 R, Administrateur des affaires sociales.

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI-ZERBO

- Madame Caroline Nyangi YONABA/OKENGO, Mle 88 214 S, Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire.

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA DÉLÉGATION SPÉCIALE RÉGIONALE DU CENTRE

- Madame Djénéba KIEMDE/OUEDRAOGO, Présidente de la Commission des affaires générales, sociales et culturelles.

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA COMMISSION MÉDICALE D'ÉTABLISSEMENT

- Monsieur Priva Bertin OUEDRAOGO, Mle 51 244 P, Professeur titulaire hospitalo-universitaire.

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES TRAVAILLEURS DU CHU-T

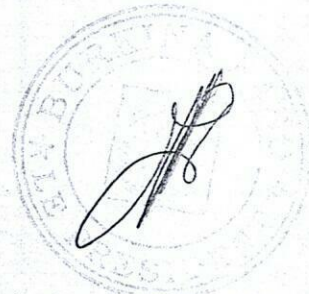
- Monsieur Tegawendé Maurice ZONGO, Mle 23 19 225 F, Attaché de santé en ophtalmologie.

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES ASSOCIATIONS DE MALADES

- Madame Wendpagnadé Josephine ZOUNGRANA/KISSOU, Docteur en pharmacie.

Article 2 : Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique et le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 22 novembre 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre de la Santé et de
l'Hygiène publique

Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU

Le Ministre de l'Économie, des
Finances et de la Prospective

Aboubakar NACANABO